



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

Création d'emplacements de stationnement - avenants à convention

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

Compte tenu de la fréquentation constatée depuis fin 1997 par les usagers des zones de stationnement, une adaptation des emplacements payants et des emplacements gratuits est nécessaire dans certains secteurs du Centre Ville.

L'objectif reste de favoriser la rotation des véhicules près des Commerces, des Administrations et des autres lieux recevant du public afin que des stationnements restent possibles à proximité immédiate du lieu de destination des usagers.

1° Modifications des emplacements déjà payants

- 242 emplacements de stationnement payant en zone verte sont maintenant disponibles Parking du Moulin du Milieu, l'entrée et la sortie ayant été modifiées afin notamment de faciliter la circulation Quai de la Préfecture et Quai Cronstadt (278 emplacements anciennement).

42 emplacements de stationnement payant en zone verte sont maintenus Place Denfert Rochereau et 38 emplacements redeviennent gratuits (80 emplacements sont payants actuellement).

6 emplacements de stationnement deviennent payants en zone orange avenue de Paris, entre la rue de Strasbourg et la rue Sauquet Javelot, en complément des 3 cases payantes en zone orange déjà existantes.

2° Extension du stationnement payant

En fonction des aménagements de voirie, et de la mise en place des installations nécessaires les emplacements de stationnement deviendront progressivement payants en zone orange :

* rue Alsace Lorraine (aménagement lié à la mise en place d'horodateurs) : 33 emplacements

* avenue de Paris entre la rue Sauquet Javelot et la rue Terraudière (le stationnement sur trottoir étant concerné en priorité par rapport au stationnement sur voirie)

* 6 cases de stationnement deviennent payantes en zone orange Parvis Notre Dame.

* 7 emplacements de stationnement sont créés en zone orange rue de l'Abreuvoir.

3° Transfert des abonnements du Moulin du Milieu à Biscara

- Afin de réserver l'ensemble des places du Moulin du Milieu au stationnement horaire, les abonnements seront transférés sur le Parking Biscara qui sera géré par contrôle d'accès avec barrières.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les nouvelles zones de stationnement payant et étendre le périmètre du stationnement payant.

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants à la convention pour l'affermage des parcs de stationnement en fonction de la mise en place des installations techniques de paiement appropriées.

(M. Bernard BELLEC, Président du Conseil de Surveillance de la SOPAC, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0

Abstention : 0
Non participé : 1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)